

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL



PEDT 2021-2024



PREAMBULE

La Commune consacre chaque année une part importante de ses ressources budgétaires et patrimoniales pour équiper et entretenir les bâtiments scolaires afin que les enfants travaillent, jouent, se reposent ou se restaurent dans les meilleures conditions. C'est aussi dans ce but que toutes les énergies municipales sont mobilisées pour faire en sorte que les actions mises en œuvre pendant les temps de vie à l'école correspondent aux besoins et attentes des enfants et de leurs familles.

Les familles domiciliées à Saint Mathieu de Trévières ont un fort besoin d'accueil en dehors du temps scolaire. Le taux d'activité élevé de la population rend indispensable l'organisation d'activités et de services essentiels aux parents et à leurs enfants : accueils de loisirs du matin et du soir, études surveillées en école élémentaire, restauration scolaire, centre de loisirs du mercredi ou encore centre aéré durant les vacances scolaires.

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) a pour ambition de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent tout au long de sa scolarité dans le premier degré.

La commune a ainsi pris l'initiative d'entrer dans ce dispositif avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, aussi bien les partenaires institutionnels historiques que les partenaires locaux, à commencer par les représentants de parents d'élève.

La démarche s'inscrit aussi dans la dynamique de refondation de l'école de la République soutenue localement par les services académiques et départementaux de l'Education Nationale et qui confère aux équipes pédagogiques des écoles un rôle fondamental.

Le PEDT fait également le lien avec les dispositifs en cours tel que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) porté par la Caisse d'Allocation Familiales, moteur du soutien opérationnel et financier de la politique enfance-jeunesse du territoire.

Durée du projet / 3 ans

De l'année scolaire 2021-2022, à l'année scolaire 2023-2024.

Porteur et responsables du projet

Commune de Saint Mathieu de Trévières

Place de l'Hôtel de Ville - 34270 Saint Mathieu de Trévières

- **M. Jérôme LOPEZ**, Maire
- **M. Luc MOREAU**, Maire-adjoint
en charge de la Jeunesse et des Affaires scolaires
- **M. Laurent CHALVIDAN**, Directeur Général des Services
- **M. Benjamin LANNE**,
Responsable du Pôle Jeunesse, Culture et Sport

SOMMAIRE

I. PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

1. Territoire concerné p4
2. Public visé et lieux d'accueils p5
3. Ressources pour la mise en œuvre du PEDT p7

II. UN OUTIL AU SERVICE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

1. Enjeux du PEDT p8
2. Principaux objectifs éducatifs partagés p9
3. Les actions transversales p9

III. MODALITÉS D'ORGANISATION

1. Organisation d'une journée type en périscolaire p10
2. L'encadrement p11
3. Les modalités d'inscription et d'information aux familles p14
4. Tarification p14

IV. PILOTAGE ET ÉVALUATION

1. Les instances de pilotage, de suivi et de concertation p15
2. Composition et fonctionnement des instances p15
3. Les outils et indicateurs d'évaluation p16

V. ANNEXES

1. Liste des activités proposées sur le temps périscolaire
2. Modèle de lettre d'information mensuelle transmise aux parents
3. Convention approuvant le PEDT



I. PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

1. Territoire concerné

Le PEDT s'applique à l'ensemble du territoire communal de Saint Mathieu de Trévières, commune de 4 800 habitants du département de l'Hérault (34), située dans la région de l'Occitanie, à 20 km au nord du centre de Montpellier. D'une superficie de près de 21,92 km², la commune est dominée par le massif du Pic Saint-Loup dont elle tire une grande partie de son identité.



La population y est en augmentation constante. Elle était de 3 713 au recensement de 1999, 4 662 en 2009 et 4841 habitants au 1^{er} janvier 2019, dont environ 1000 jeunes de 3 à 16 ans, ce qui représente près de 21 % des Tréviésois.

Population par tranches d'âge



- Jeunes de 3 à 16 ans
- Population de + de 16 ans

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	4 660	100,0	4 667	100,0	4 836	100,0
0 à 14 ans	1 086	23,3	967	20,7	948	19,6
15 à 29 ans	758	16,3	791	17,0	782	16,2
30 à 44 ans	1 121	24,0	929	19,9	868	17,9
45 à 59 ans	954	20,5	1 064	22,8	1 155	23,9
60 à 74 ans	461	9,9	607	13,0	737	15,2
75 ans ou plus	280	6,0	310	6,6	345	7,1

Source : INSEE 2019

D'autre part, Saint Mathieu de Trévières bénéficie d'un taux de natalité positif de 8,55 %, ce qui contribuera dans les années à venir au renouvellement de sa population jeune permettant une fréquentation stable des établissements scolaires et des centres de loisirs de la commune.

2. Public visé et lieux d'accueil

Le périmètre du PEDT s'étend aux tranches d'âge de maternelle et d'élémentaire (3 - 11 ans) ainsi qu'aux jeunes inscrits au centre de loisirs « Mazet Ados ». Il n'est volontairement pas étendu aux élèves du collège, un établissement du secondaire géré par le Département de l'Hérault.

Durant l'année scolaire 2021/2022, la commune de Saint Mathieu de Tréviers compte 505 élèves scolarisés à l'école : 166 élèves en maternelle et 339 en élémentaire. Une attention particulière est portée sur l'accueil des enfants qui pourraient se trouver en situation de handicap, ou encore souffrant d'allergies alimentaires ou autres problèmes de santé. A titre informatif, 21 projets d'accueils individualisés (PAI) ont été mis en place en 2020/2021 en collaboration avec les directeurs d'établissements scolaires, le médecin scolaire et les directeurs de centre de loisirs.

Les centres de loisirs enfants sont implantés dans des locaux spécifiques rattachés aux écoles, tandis que le Mazet Ados se situe dans le secteur de la Médiathèque Jean Arnal.



Mazet des Pitchouns



Mazet Enfants



Mazet Ados

Année scolaire 2021 / 2022

Etablissements/structure	Nombre de classes	Enfants et jeunes inscrits
Ecole maternelle Les Fontanilles <i>440 rue des Ecoles</i>	7	166
Ecole élémentaire Agnès Gelly <i>395 rue des Ecoles</i>	13	339
Mazet Ados <i>305 avenue des Coteaux de Montferrand</i>		55
Total d'enfants et de jeunes concernés par le PEDT		560

Les deux établissements scolaires font l'objet de travaux d'amélioration et d'entretien réguliers, permettant un accueil pédagogique et périscolaire optimal pour les enfants. Ces aménagements contribuent à garantir la propreté et la sécurité des locaux.

Ecole maternelle Les Fontanilles

Ecole élémentaire Agnès Gelly

Travaux réalisés en 2019

- Remise en état, réfection du sol et des peintures du hall de circulation autour du forum ;
- Acquisition d'équipements pédagogiques & de mobilier (lits, draps, couvertures...);
- Rénovation d'un jeu et remplacement des sols souples dans la cour de l'école ;
- Sécurité : installation d'une alarme PPMS pour réduire au maximum les risques lors d'évènements pouvant être graves, tels que les intrusions, attentats, inondations... ;
- Des travaux d'aménagement du parking sont en cours de finalisation. Ils consistent à réorganiser le stationnement et à sécuriser la circulation des véhicules.



- Rénovation d'une classe : peinture, éclairage, menuiserie, mobilier ;
- Création d'une séparation entre le restaurant scolaire et la partie scolaire ;
- Réalisation et rénovation des sanitaires ;
- Acquisition de matériel pédagogique ;
- Sécurité : installation d'une alarme PPMS

Travaux réalisés en 2020

- Réhabilitation de l'espace commun « le Forum » : acquisition de tout le mobilier ; remplacement du revêtement de sol ; isolation phonique ; réalisation d'un cloisonnement de l'espace ; remplacement du mobilier pédagogique ;
- Climatisation du dortoir pour le confort des enfants et pose de volets extérieurs pour une meilleure occultation ;
- Pose d'un enrobé sur le parking situé à l'arrière de l'école, ainsi que sur le trottoir qui le borde le long de l'école.
- Mise en place de nouveaux jeux de cour : un toboggan et une marelle au sol ;
- Remplacement de l'éclairage du réfectoire par des luminaires à Leds ;

- Rénovation des sanitaires de l'étage et changement du système de chasses d'eau aux sanitaires du réfectoire et de l'étage ;
- Peinture des circulations de l'étage ;
- Remplacement de l'éclairage de la classe 9 par des luminaires à Leds et mise en place de rideaux occultants ;
- Rénovation de la piste routière dans la cour.



3. Ressources pour la mise en œuvre du PEDT

Locaux et équipements utilisés

Les locaux utilisés dans le cadre périscolaire et scolaire sont le plus souvent ceux des écoles et des centres de loisirs. Certains de ces locaux font l'objet d'une utilisation partagée entre les temps scolaires et périscolaires. C'est notamment le cas du city-stade implanté dans le Mazon enfants qui permet aux enseignants d'organiser des activités ludiques ou sportives spécifiques. De la même façon, la cour d'école Agnès Gelly est matérialisée par un espace dédié à un module de formation au « permis vélo » assuré chaque année par la Police Municipale pendant le temps scolaire.

Par ailleurs, les équipements sportifs et culturels communaux sont investis de manière régulière par les enseignants et le personnel communal en charge des animations du mercredi et lors des vacances scolaires.

La situation géographique des écoles et ALSH à proximité des équipements permet d'accéder facilement aux diverses activités culturelles, sportives et de loisirs.



Le tableau suivant présente l'ensemble des équipements sportifs et culturels ainsi que leurs principales caractéristiques :

Les équipements sportifs	
Le Galion	1 salle omnisport 1 salle de danse
Complexe sportif des Champs Noirs	1 terrain de football synthétique 1 piste d'athlétisme 1 terrain de tambourin 1 city-stade 1 skate-park Halle des sports départementale (3 salles, 1 ring...)
Dojo	1 aire de combat (grand tatami)
La Fontaine Romaine	5 courts de tennis 1 boulodrome 1 aire de jeux pour enfants de 3 à 11 ans
Arènes Claude Saumade	1 aire de sable stabilisé
Piscine intercommunale du Pic Saint-Loup	Intérieur : 1 bassin principal (25 x 12,50 m) 1 pataugeoire Extérieur : 1 bassin ludique 1 aire de jeux d'eau
Les équipements culturels	
Médiathèque municipale Jean Arnal	1 espace de travail et de détente 1 espace adultes 1 espace jeunesse 1 espace multimédia 1 salle dédiée aux spectacles, expositions... 1 salle d'exposition
Rucher municipal	6 ruches municipales, 1 bassin d'agrément Organisation d'animations pédagogiques auprès des enfants
Salle Jan Bonal	Accueil d'animations culturelles (exposition, projections, spectacles...)
Ecole de Musique	Lieu dédié à l'école de Musique & Théâtre "Tohubôhu"
Résidence d'artistes "La Maison d'Emma"	Soutien et promotion de l'art contemporain. Accueil d'artistes tout au long de l'année. Résidence artistique gérée par l'association "Les Vendémières".

Les partenaires

Mobiliser toutes les ressources d'un territoire contribue à offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent pendant le temps scolaire et en dehors.

Le PEDT réunit quatre grandes catégories de partenaires :

- Les partenaires Institutionnels : Inspection académique, Caisse d'Allocations Familiales, Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault
- Municipaux : les différents services internes de la collectivité
- Parentaux : les représentants de parents d'élèves élus à l'Association des Parents d'Elèves (APE)
- Associatifs : en fonction des projets mis en place, les équipes d'animation peuvent s'appuyer sur des associations nombreuses et dynamiques intervenant dans des domaines variés. Une cinquantaine d'associations de l'univers artistique et sportif constituent un potentiel à exploiter pour envisager des possibilités nouvelles d'actions partagées.

II. UN OUTIL AU SERVICE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

1. Enjeux du PEDT

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. Il repose sur des valeurs éducatives fondamentales :

▪ Le vivre-ensemble

Tous les partenaires impliqués dans l'éducation des enfants ont pour objectif de leur transmettre les éléments fondateurs du bien-vivre en collectivité. Apprendre à accepter les différences, à maîtriser ses émotions, à savoir s'exprimer, sont autant de besoins essentiels pour l'enfant. Les règles de vie doivent donc être harmonisées entre son foyer, l'école, le restaurant scolaire ou le centre de loisirs.

▪ La réussite des enfants

Elle ne peut être envisagée que dans sa globalité, c'est-à-dire dans tous les temps de la vie de l'enfant. La réussite scolaire tient évidemment une place centrale mais non exclusive. La relation école/famille est également un facteur de la réussite de l'enfant. L'accès à la culture, la pratique du sport, les activités ludiques, sont aussi des leviers importants pour qu'un enfant développe estime et confiance en soi. Les temps libres organisés par la commune offrent ainsi la possibilité d'enrichir les activités proposées aux élèves et de renforcer leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

▪ La coopération et les échanges entre tous les acteurs de la vie de l'enfant

En vertu de la circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013, le PEDT formalise une démarche partenariale « permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs dans le respect des compétences de chacun ».

A l'initiative de la collectivité territoriale, c'est donc un outil de collaboration entre les acteurs éducatifs locaux (parents, enseignants, professionnels, bénévoles). Il permet une réelle cohérence entre les projets existants : projets d'école, projets pédagogiques des accueils de loisirs, projets des associations...

2. Principaux objectifs éducatifs partagés

Dans le souci de développer une politique enfance-jeunesse cohérente et bien articulée, le PEDT de la commune de Saint Mathieu de Trévières s'insère pleinement dans le Projet Educatif Local (PEL). Les objectifs déclinés sont les suivants :

Axe 1 : Accessibilité et démocratisation des activités/accueils

- Diversifier les activités culturelles, artistiques et sportives
- Prendre en compte la mixité (Filles-garçons / relation intergénérationnelle)
- Accueil et intégration de tous (handicapés, enfants en difficulté)

Axe 2 : Epanouissement et réussite de l'enfant

- Favoriser la diversité des modes d'apprentissage (par le numérique, la lecture, le soutien scolaire)
- Valoriser la créativité, le talent et la personnalité des enfants (le théâtre, la musique)
- Promouvoir la santé

Axe 3 : Citoyenneté et cohésion sociale

- Favoriser le vivre-ensemble
- Développer la coopération et l'esprit collectif
- Encourager et soutenir l'implication des associations et/ou le rôle des parents

Axe 4 : Education au développement durable

- Environnement (connaissance, respect et embellissement du patrimoine)
- Dimension humaine (les initiatives solidaires)
- Composante économique (tri sélectif, lutte contre le gaspillage alimentaire)

3. Les actions transversales

Le PEDT de la commune se traduit au travers d'un certain nombre d'actions transversales impulsées par les services municipaux et les équipes enseignantes. Ces offres organisées sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ont vocation à répondre à divers objectifs selon la façon dont elles sont conçues et travaillées.

- **Mixité des âges (Axe 1) :** Projet intergénérationnel des maternelles dans le cadre d'une représentation théâtrale réalisée en lien avec les résidents de la maison de retraite. Plusieurs séances animées pendant l'ALP du mercredi aboutiront sur un spectacle s'inspirant des contes traditionnels.
- **Diversifier les modes d'apprentissage (Axe 2) :** Les nombreux ateliers développés entre les enseignants et la médiathèque (découverte du numérique et autres ateliers d'éveil culturel) constituent pour les enfants des passerelles entre l'école et le monde de la culture.
- **Soutien à la fonction parentale (Axe 3) :** Proposition d'un « café des parents » offrant un temps d'échange entre parents (tranches 3/6 et 6/12 ans) et professionnels de l'enfance à propos de thématiques variées. Ces rencontres itinérantes se dérouleront chaque trimestre dans différents lieux d'accueils (Mazet enfants, ados, médiathèque).
- **Former à la citoyenneté (Axe 3) :** Dans le cadre d'un cycle d'initiation aux premiers secours mêlant jeux de rôle et apprentissage de gestes utiles au quotidien. Le projet s'appuiera sur un partenariat avec l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint Mathieu de Trévières. Cette thématique concerne également les futures actions qui seront menées par le nouveau Conseil Municipal des Enfants.
- **Education au développement durable par le tri sélectif (Axe 4) :** Le sujet est largement développé par l'école qui fonde une partie de son action sur l'engagement de tous vers l'écoresponsabilité. D'autres projets engagés par la commune (végétalisation de la cour d'école) ou par des associations de la commune (le projet « zéro déchets » initié par l'association Les Fourmis responsables) vont dans ce sens. Durant les vacances scolaires, les Mazets aménagent des activités manuelles à partir des matériaux apportés par les enfants (emballages, journaux, bouteilles en plastique).



III. MODALITÉS D'ORGANISATION

1. Organisation d'une journée type en périscolaire (hors mercredi)

- Pour les classes maternelles

7h30 à 8h30 : Les enfants sont accueillis par les Atsem. Des activités sont proposées aux enfants qui le souhaitent.

8h30 : Les enfants sont conduits dans la cour de l'école ou dans leur classe.

11h40 à 13h25 : Pause méridienne – temps repas.

▪ **1^{er} service PS/MS : 11h40-12h15** : Les ATSEM vont chercher les enfants à 11h30, passage aux toilettes et lavage des mains, début du service puis lavage des mains en fin de repas avant la récréation dans la cour qui précède la sieste.

▪ **2^e service MS/GS : 12h30-13h** : Les enfants sont surveillés dans la cour par les ATSEM qui les accompagnent pour le passage aux toilettes et lavage des mains avant d'entrer au réfectoire. En fin de service, ils se lavent à nouveau les mains et se rendent en récréation.

16h35 : Fin du temps scolaire.

16h35-18h30 : ALP Fontanilles : Goûter jusqu' à 17h05 puis libre accès aux activités.

- Pour les classes élémentaires

7h30 à 8h30 : Les enfants sont accueillis par les animateurs. Des activités sont proposées aux enfants qui le souhaitent.

8h30 : Les enfants sont conduits dans la cour de l'école.

11h50 à 13h20 : Pause méridienne – temps repas.

- Temps repas à partir de 12h sous la forme du self-service qui débute avec les classes de CP-CE1. Un lavage des mains obligatoire a lieu avant et après le déjeuner.

- Service assuré par les cuisiniers et encadrement de ce temps par le personnel communal.

- Pour répondre aux mesures de gestion de la crise sanitaire, la commune a fait le choix de positionner un agent chargé de la distribution individuelle des couverts et du pain. Par ailleurs, chaque classe dispose de sa propre table.

- Une sensibilisation des enfants est effectuée tout au long de l'année : repas à thème, réduction du bruit en cantine, lutte contre le gaspillage alimentaire.

16h30 : Fin du temps scolaire.

16h30 à 17h30 : Etudes surveillées par les enseignants (du CE1 au CM2).

16h30 (ou 17h30) à 18h30 : ALP Agnès Gelly.

16h30 à 17h30 : Temps libre dans la cour sous la surveillance des animateurs.

17h30 à 18h30 : Encadrement du groupe restant au Mazet enfants.

2. L'encadrement

Les accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre d'un PEDT reposent sur les taux d'encadrement suivants :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants de 6 ans et plus

Sur le temps scolaire, la commune met à disposition des Agents Territoriaux de Services des Ecoles Maternelles (ATSEM) pour un nombre équivalent au nombre de classes maternelles en fonctionnement.

Des enfants aux parents, un accompagnement permanent

ATSEM de l'école maternelle Les Fontailles



Alice DA SILVA

Classe de
Mme CARMEL



Véronique MALMEJEAN

Classe de
Mme WOUTERS



Audrey LOUKILI

Classe de
Mme BELMESSIERI



Hanane DABDOUBI

Classe de
Mme LEONARDI



Dounia EL ALAMI

Classe de
Mme PHILIPONA



Aurélie COMBEMALE

Classe de
Mme FLAVIER



Annette AGHOKENG

Classe de
Mme GARETTA

Animateurs et agents de surveillance des restaurants scolaires



Eliane LAMEYEUR

Responsable et animatrice
du Mazet des Pitchouns



Jean-François GONFOND

Responsable et animateur
du Mazet Enfants



Nicolas TAILLADE

Responsable et animateur
du Mazet Ados



Maurice TANAVELLE

Agent de restauration scolaire
et d'hygiène (Agnès Gelly)



Marie-Bernadette VERNHES

Agent de restauration scolaire
et d'animation (Agnès Gelly)



Véronique DIEZ

Agent de restauration scolaire
et d'hygiène (Agnès Gelly)



Christine CACERES

Agent de restauration scolaire
et d'hygiène (Agnès Gelly)



Malika EL HAILOUFI

Animatrice du Mazet Ados
Agent de restauration scolaire
(Les Fontanilles)



Véronique IPPOLITO

Agent de restauration scolaire et d'hygiène
(Les Fontanilles)

Pôle Jeunesse



Benjamin LANNE

Responsable de Pôle



Bruno SOUILLAT

Accompagnement
des familles (inscription,
réservation, paiement...)



Alexandra GAY

Cheffe d'équipe
des écoles



3. Les modalités d'inscription et d'information aux familles

Un nouveau Portail famille mis en place en 2020 permet de faciliter les démarches des parents : toutes les réservations ou annulations à la cantine, à l'ALP, aux Mazets et aux études surveillées s'effectuent jusqu'à deux jours avant la date de la prestation. Les inscriptions aux centres aérés sont ouvertes 15 jours avant la date de début des petites vacances et un mois avant en ce qui concerne les vacances d'été.

Plusieurs supports sont utilisés pour communiquer, le cas échéant, toutes les informations utiles aux familles :

- Brochure descriptive du service enfance-jeunesse
- Diffusion des programmes d'activités et des menus de la semaine sur le site internet de la commune
- Des affichages sont également réalisées aux entrées des écoles et des centres de loisirs
- Lettre d'information numérique mensuelle envoyée aux parents d'élèves
- Enfin, une réunion d'information à destination des familles est organisée chaque année le samedi précédant la rentrée.

4. Tarification

La commune a fait évoluer l'ensemble des tarifs des activités périscolaires afin que les Tréviésois puissent bénéficier d'une tarification plus solidaire. Désormais, le montant de la contribution dépend du quotient familial déterminé par la CAF et prend ainsi en compte le niveau de ressources de chaque famille.

La commune prend à sa charge une grande partie du coût de revient des activités proposées dans le cadre périscolaire et extrascolaire.

Tous les tarifs sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la ville. Les ateliers sportifs, artistiques et culturels qui pourraient intervenir en complément pendant le temps scolaire et périscolaire ne sont pas facturés aux familles.

Prestation / Quotient mensuel	de 0 à 400 €	de 401 à 700 €	de 701 à 1 000 €	de 1 001 à 1200 €	1201 € et +
CANTINE	1,78 €	2,78 €	3,57 €	3,70 €	3,80 €
ALP Matin	0,30 €	0,60 €	0,90 €	1 €	1,10 €
ALP Soir	0,60 €	0,90 €	1,10 €	1,20 €	1,30 €

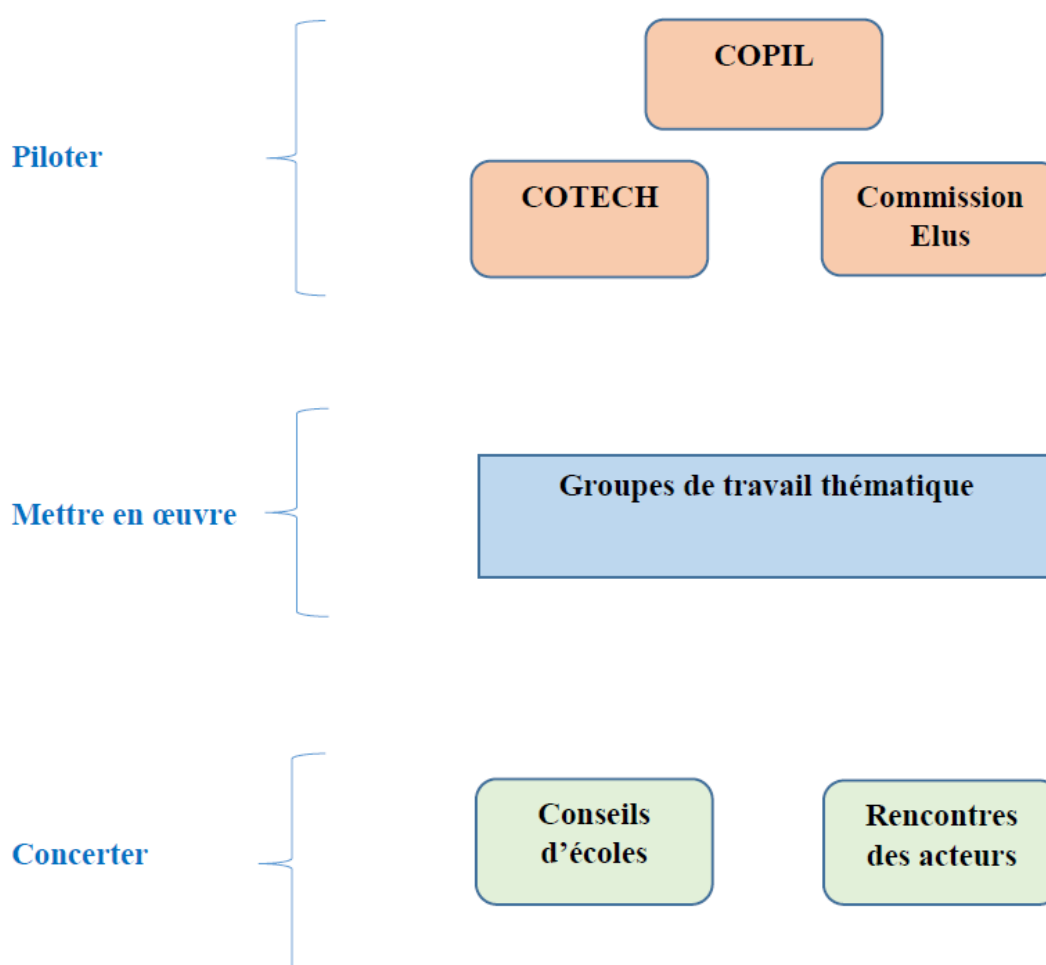
A noter que l'offre de restauration est confiée, par marché public de quatre ans, à la société Terres de cuisine. Ce partenaire répond aux exigences de la commune en termes de qualité, de sécurité alimentaire et d'équilibre nutritionnel. Les repas sont confectionnés sur place à base de produits frais et de saison. Les denrées sont majoritairement issues de l'agriculture locale et les circuits courts sont favorisés.

IV. PILOTAGE ET ÉVALUATION

La mise en œuvre des actions du PEDT repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation continue de celui-ci. Comme dans toute démarche de projet, cette évaluation est indispensable pour :

- Animer les échanges et la communication entre les différents acteurs du PEDT
- Apprécier l'impact des actions et mesurer les bienfaits pour le public concerné,
- Piloter le projet et en effectuer l'analyse critique
- Prolonger la démarche de diagnostic partagé

1. Les instances de pilotage, de suivi et de concertation



2. Composition et fonctionnement des instances

L'évaluation du PEDT s'articulera de façon permanente entre :

- Un Comité de pilotage (COFIL) qui se réunira au minimum une fois par an. C'est l'instance de décision qui a pour mission de rassembler tous les acteurs contribuant au projet, de définir les orientations du PEDT et d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action.

Les membres partenaires du comité de pilotage

- Le Maire, et par délégation, le Maire-adjoint en charge des affaires scolaires
- 1 représentant de l'Inspection académique
- 1 représentant de l'Inspection Académique
- 1 représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, représentant également la Préfecture
- 1 représentant de la Caisse d'Allocations Familiales
- La directrice de l'école maternelle
- La directrice de l'école élémentaire
- Le représentant de l'associations de parents d'élèves
- Les représentants de l'équipe d'animation et des ATSEM
- La coordinatrice de la médiathèque
- Le médiateur sportif
- le Directeur Général des Services de la commune
- le Responsable du pôle jeunesse, culture et sport, en charge de la coordination du COPIL

Nous souhaitons ouvrir ponctuellement ce comité aux associations locales qui pourraient être concernées par les projets du PEDT.

- Un Comité technique : dédié aux professionnel, c'est l'instance de réflexion chargé d'assurer la cohérence éducative du PEDT et l'animation de celui-ci. Il se réunira au moins deux fois par an.
- Des groupes de travail thématique qui ont pour objectif de réunir les acteurs concernés par une problématique, afin d'étudier ensemble les solutions à apporter. Ils se réuniront au gré des problématiques rencontrées.
- Afin de prendre la mesure des attentes et des besoins des usagers, la commune souhaite organiser une fois par an une rencontre ouverte aux parents intéressés par ce travail en coopération.

3. Les outils et indicateurs d'évaluation

L'évaluation sera réalisée par le coordinateur du PEDT en collaboration avec les acteurs de terrain. Les équipes seront impliquées de la création d'outils d'évaluation à l'analyse des données récoltées.

Pour chaque objectif à atteindre, il s'agira de définir préalablement les indicateurs quantitatifs et qualitatifs observés ainsi que l'outil utilisé : fiche d'évaluation des activités renseignées par les animateurs, fiches enfants remplies par les participants en fin de séance, tableau de suivi indiquant les présences, cahiers de liaisons entre les différents temps du périscolaire, questionnaire d'enquête auprès des familles, supports créés avec les équipes concernant le temps de restauration scolaire...

Exemples d'outils pour chaque objectif

Axes	Critères
Accessibilité des accueils/activité	<ul style="list-style-type: none"> . Qualité des espaces d'accueils et d'animation . Niveau de satisfaction des enfants (questions, retour des parents) . Nombre d'activités proposées, taux de participation . Proportion entre les différents domaines (arts, culture, sports) . Mutualisation des locaux, projets partagés . Communication vers les parents . Suivi des difficultés financières rencontrées par les familles
Epanouissement et réussite de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> . Diversité des contenus . Adaptations aux besoins des enfants et à leurs capacités . Taux de réussite (scolaire, activités pratiquées) . Alternance entre temps calmes activités encadrées . Bien être des enfants pendant l'activité (sérénité, confiance, baisse des conflits...)
Cohésion sociale et citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> . Qualité des relations entre enfants et/ou vis-à-vis de l'adulte . Nombre de projets menés à bien par les enfants et jeunes . Fréquence des temps d'échanges et de concertation avec les parents . Poursuite de l'engagement des enfants dans les associations et structures communales
Education au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> . Articulation de l'offre périscolaire avec les projets des écoles . Coût du dispositif/action par enfant . Evaluation des changement comportementaux (consommation, gaspillage, respect de la propreté).

Au regard de ces éléments, un bilan sera présenté chaque année en comité de pilotage.